

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Olivier DELAPORTE,
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Signature d'une convention entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les copropriétés des communes du Chesnay et de Rocquencourt dans le cadre du maintien de la collecte du verre en porte à porte.

Le Bureau, légalement réuni le 2 février 2017, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché complémentaire n°812 395 pour la commune du Chesnay relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 30 décembre 2013 et plus particulièrement son avenant 3 actant le maintien de la collecte en porte à porte du verre sur une copropriété du Chesnay ;

Vu le projet de convention à venir entre les copropriétés volontaires des communes du Chesnay et de Rocquencourt et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compétente en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a fait le choix de développer un nouveau système de contenants constitué de bornes aériennes et enterrées.

Ce dispositif, dénommé Point d'Apport Volontaire (PAV destiné à faciliter la collecte du verre en lieu et place des bacs roulants traditionnels) permet de limiter la présence de bacs roulants à l'extérieur et à l'intérieur des immeubles, de réduire le coût et l'impact environnemental de la collecte et d'améliorer la qualité du verre à recycler.

D'ici fin 2017, sur l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc, la collecte du verre se fera selon ces modalités.

Cependant, certaines copropriétés des communes du Chesnay et de Rocquencourt ont décidé de maintenir la collecte en porte à porte pour le verre et de ne pas bénéficier du service public d'élimination des déchets pour ce flux.

Ces copropriétés s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et financer la collecte du verre pour leurs résidents. Toutefois, les frais liés aux kilomètres haut de pied effectués par le camion de collecte (trajet entre les copropriétés situées sur Rocquencourt et sur Le Chesnay et le centre de transfert situé à Buc) sont pris en charge par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc conformément à l'avenant n°3 du marché complémentaire n°812 395 et ce, une unique fois pour l'ensemble les copropriétés concernées.

Une convention type est proposée pour déterminer les conditions juridiques, techniques et financières de cette collecte.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *de valider le projet de convention type à venir entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les copropriétés souhaitant maintenir une collecte en porte à porte pour le flux verre sur les communes du Chesnay et de Rocquencourt ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 2 février 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services